

## **Encadrement des mobilités: l'expérience de l'Athénée Royal d'Aywaille**

En matière de stages à l'étranger pour ses élèves du qualifiant, l'Athénée Royal d'Aywaille sait y faire ; fort d'une expérience de mobilités européennes de longue date, l'école envoie chaque année les élèves des deux dernières années de sections aide-familial/e, techniciens en comptabilité et électro-automaticien, dans des entreprises à l'étranger- que l'équipe pédagogique a trouvées elle-même ou avec l'aide de leur école partenaire de Nîmes.

### **Bonnes pratiques**

La réussite des mobilités et l'engouement pour ces stages européens ne seraient pas possible sans **le soutien de la direction**, la **collaboration** et la motivation sans faille de **l'équipe pédagogique**. En effet, rien n'est laissé au hasard : au fil des années les enseignants ont construit et amélioré les différentes étapes des projets : processus clair de sélection des élèves, recherches de lieux de stage, préparation à la mobilité (élèves et parents), accompagnement des élèves, reconnaissance des acquis d'apprentissage, évaluation du projet, tant par les élèves que les enseignants, collaboration avec une école partenaire sur place pour l'évaluation des élèves et les contacts avec les entreprises, dissémination des projets et de leurs résultats.

Epinglons les bonnes pratiques en matière de :

#### ✓ **Reconnaissance des acquis d'apprentissage et des compétences :**

Un profil métier, ainsi qu'un relevé des apprentissages visés par le stage sont repris dans le vade-mecum. Le partenaire français, le Lycée de la CCI de Nîmes, a collaboré à l'élaboration de la grille d'évaluation. Les participants sont évalués par le personnel de l'endroit de stage et les professeurs accompagnants en fin de stage. Les étudiants rendent un rapport sur le stage en lui-même mais aussi sur la mobilité.

L'évaluation de ce stage intervient dans la note globale de l'année, donc dans la certification en vue de l'obtention de la qualification professionnelle (CQ6).

Les 4 stages effectués au cours du cycle de 2 ans font partie de l'épreuve intégrée de qualification à concurrence de 40%. Le stage à l'étranger représente 1/4 du résultat obtenu. La reconnaissance est actée au cours du conseil de délibération en fin de cycle.

En outre les étudiants reçoivent en fin d'année, **l'Europass Mobilité** qu'ils pourront faire valoir dans leur curriculum vitae.

✓ **Evaluation du projet :**

Chaque participant au voyage, élèves comme accompagnants, est invité à faire le bilan avec les remarques éventuelles positives et négatives en complétant un carnet d'évaluation du séjour à leur retour (voir vade-mecum).

Les commentaires des élèves sont pris en compte pour améliorer les mobilités suivantes (par exemple modifications de l'organisation du travail presté sur le lieu de stage).

Les accompagnateurs témoignent que la motivation et l'implication des élèves se sont considérablement améliorées. Les élèves qui sont partis l'an dernier transmettent des messages positifs sur la formation et encouragent les autres élèves à profiter de cette expérience. Les élèves des sections qualifiantes se sentent valorisés par ce type de projet.

✓ **Diffusion du projet :**

- Mise en ligne des comptes rendus, des articles relatant l'expérience (par les élèves et par les professeurs) sur le site internet de l'école et dans le vade-mecum afin de sensibiliser la communauté éducative et les parents.
- Parution d'articles de presse dans les journaux locaux (Vlan, La Meuse) et dans le journal Azimuts de Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Présentation Power Point et affichage des projets européens (Roll Up) au salon Siep de Liège
- Mise en évidence à l'occasion des multiples activités organisées sur le site de l'école (notamment lors de la journée « portes ouvertes », exposition de photos prises en stage et commentée par les étudiants, etc.)
- Entête de l'Europe sur tous les courriers pour les partenaires, les participants et leurs parents

Distribution des Europass mobilité lors de la distribution des prix en fin d'année.

Certaines de ces bonnes pratiques se retrouvent dans le [vade-mecum](#) que l'école nous autorise à publier et qui pourront en inspirer d'autres.